



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 33
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un et le 27 janvier à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, , MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL,.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. NAVARRO (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT) .

Etaient absents excusés :

MME CAROLE FERRE est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/11

Objet : Diagnostic énergétique du château de Malpagat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose à la Commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la Commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Château de Malpagat, dont certains travaux de rénovation énergétique comme le remplacement des menuiseries extérieures sont identifiés comme à réaliser, serait concerné par la mise en œuvre de ce diagnostic.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- demander un diagnostic énergétique pour le Château Malpagat,
- l'autoriser à signer tous les documents y afférant,

Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le 03 FEV. 2021

ID : 031-213105612-20210203-D_2021_11-DE

Besoin
levraut

- s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment,
- s'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- de demander un diagnostic énergétique pour le Château Malpagat,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents y afférant,
- de s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment,
- de s'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint au Maire
Yvan NAVARRO



- Transmis le 03 FEV. 2021
- Affiché le 03 FEV. 2021